

Image not found or type unknown



Cession de parts sci pour un couple séparé

Par **kiwoups**, le **02/02/2014 à 10:08**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté une maison avec mon épouse en sci à 50/50, ma femme exerçant dans une partie de la maison. Nous sommes séparés mais pas divorcés. J'aimerais savoir quelles sont les possibilités de vente de mes parts et à qui? Il reste 17 ans de crédit et que mon épouse est dans l'incapacité de les acheter mais ne souhaite pas vendre.rnrnMerci

Par **cocotte1003**, le **02/02/2014 à 12:24**

Bonjour, il est extrêmement difficile de vendre une partie des parts d'un bien, cordialement